

La rage : une menace toujours présente à l'étranger - Soyons vigilants !

Si la rage a disparu du territoire français chez les animaux domestiques depuis plusieurs années, cette maladie mortelle existe encore dans de nombreux pays.

À l'approche des vacances et des voyages à l'étranger, il est essentiel de rappeler les bons réflexes pour se protéger et éviter toute importation du virus de la rage sur notre sol.



Une maladie mortelle pour l'Homme

La rage est une maladie virale qui se transmet par la salive d'un animal contaminé, généralement par morsure ou griffure, ou par simple contact avec une plaie, même minime. **Elle est systématiquement mortelle pour l'être humain et l'animal dès l'apparition des premiers symptômes.** Il est donc crucial d'agir avant qu'ils ne surviennent.

Un danger encore bien réel à l'international

Tous les cas de rage détectés en France ces dernières années proviennent d'**animaux contaminés à l'étranger**. Un animal peut sembler en bonne santé alors qu'il est porteur : **les symptômes peuvent mettre plusieurs jours à apparaître**. C'est pourquoi il est indispensable d'adopter des comportements responsables, notamment lors de séjours à l'étranger.

Une simple imprudence peut avoir des conséquences dramatiques. **Protégeons nos proches, nos animaux et notre pays en restant vigilants.**

Les bons réflexes à adopter :

- Ne caressez jamais un animal errant, même s'il vous semble amical ou en bonne santé.
- N'importez pas d'animaux depuis l'étranger, en particulier des chiots ou des chatons qui n'ont souvent pas été vaccinés.
- Si vous voyagez avec votre animal, assurez-vous qu'il soit vacciné contre la rage. C'est une obligation pour passer certaines frontières et une protection essentielle pour lui comme pour vous.



Documents

[Dépliant Gare à la rage](#)

[Prévenir l'introduction de rage en France](#)

Liens utiles

agriculture.gouv.fr/gare-la-rage